

PARTIE NON-OFFICIELLE

QUÉBEC, JANVIER 1877

La dernière session

La législature de Québec, durant sa dernière session, a voté une loi qui sera époque dans l'histoire de l'instruction en cette province.

Nous publierons cette loi en entier aussitôt que possible ; il nous suffira, pour le moment, d'en signaler les deux principales clauses : celle qui établit dans le département de l'instruction publique un dépôt de fournitures d'école,—les Chambres ont accordé \$15,000 à cette fin,—et celle qui prescrit l'enseignement du dessin dans toutes les écoles régulières.

Voici la première :

“ Lorsqu'un dépôt de livres, publications, cartes, modèles, spécimens, appareils et autres fournitures scolaires aura été établi dans le département de l'instruction publique, tous les livres, cartes et fournitures ordinaires d'école et nécessaires aux enfants qui fréquentent les écoles, seront fournis, par le surintendant, à chaque municipalité scolaire, et les commissaires et syndics d'école en paieront le coût au surintendant, et les distribueront ensuite aux enfants fréquentant les écoles, aux mêmes prix qu'ils les auront payés, et il devra être pourvu à cette dépense dans le montant à être cotisé par chaque municipalité scolaire.

“ Les commissaires ou syndics d'écoles et leur secrétaire-trésorier devront dans le cours des mois de juillet et août de chaque année, faire au département de l'instruction publique, la demande des livres et autres fournitures scolaires dont ils pourraient avoir besoin, pour les écoles dans leur municipalité. Ces objets demandés leur seront expédiés sans délai, par le département.

“ Il sera fait à cet effet des règlements par le Surintendant qui deviendront en force du moment qu'ils auront reçu la sanction du lieutenant-gouverneur en conseil.”

L'intention de cette loi est évidente : on veut fournir aux écoles, au plus bas prix possible, les meilleurs livres et le meilleur matériel possibles. En laissant à chaque municipalité le soin d'acheter n'importe où les livres d'école, on s'est exposé, dans le passé, à laisser entrer dans les écoles des livres tout-à-fait défectueux, car les syndics et les commissaires, aussi bien que leurs secrétaires, ne sont pas tous des pédagogues compétents et, avec toute la bonne volonté du monde, ils ont pu mal choisir dans le catalogue varié du libraire. Désormais, c'est le Surintendant qui, de fait, choisira pour eux, puisque c'est lui qui sera leur fournisseur. La supériorité de ce système sur l'ancien ne sera contestée par personne, excepté les libraires qui, ayant un stock passé de mode, seront forcés de se mettre en frais pour approvisionner le dépôt officiel.

En prescrivant l'enseignement du dessin dans toutes les écoles, l'intention du législateur a été de donner au dessin la même importance qu'à l'écriture. C'est l'idée du jour, répandue par les dernières expositions internationales. En France, en Angleterre, aux Etats-Unis, on

s'est convaincu que les écoles spéciales, tout en opérant beaucoup de bien, ne répondent pas pleinement aux besoins actuels.

L'électricité et la vapeur, en supprimant, pour ainsi dire, les distances, amènent en champ clos tous les peuples ; la concurrence des industries ne se fait plus seulement de voisin à voisin, mais d'un antipode à l'autre, et cette lutte gigantesque enfante des progrès continuels que chaque peuple doit s'approprier, sous peine de déchéance. Or, s'il est vrai que le dessin aide l'industrie (ce dont personne ne doute), il reste évident que plus le dessin sera répandu, plus l'industrie se perfectionnera. Le dessin, en apprenant à apprécier la beauté des formes, améliore le goût, et si tout un peuple devient connaisseur, la tâche de l'industrie devient plus difficile : ses produits doivent être plus artistiques, le médiocre cessant d'être vendable.

Ce peuple connaisseur existe ou, tout au moins, il est en voie de formation. Les expositions universelles l'ont révélé, et nous, Canadiens, qui voulons prendre place au banquet des nations, c'est avec lui qu'il nous faut disputer le prix sur le marché du monde.

La généralisation de l'enseignement du dessin a donc une portée toute nationale, et les instituteurs doivent comprendre à quelle œuvre grandiose ils sont appelés à travailler.

Et la jeunesse canadienne doit comprendre, elle aussi, quelle lourde responsabilité retombe sur ses épaules. Il s'agit pour le Canada du *struggle for life*, de la lutte pour l'existence, comme l'a dit l'hon. M. Chapleau, dans l'admirable discours qu'il a prononcé en proposant la loi à l'Assemblée Législative, et les jeunes gens doivent se préparer aux combats de l'avenir. Ah ! si ces lignes pouvaient leur parvenir à tous, nous leur dirions :

Sachez bien, jeunes amis, vous qui serez appelés bientôt à servir votre pays d'une manière ou d'une autre, dans la politique ou dans le clergé, dans les arts ou dans l'industrie, dans les professions ou dans les métiers ; vous qui remplacerez bientôt les hommes à qui sont confiées les destinées de notre pays ; sachez bien, vous qui avez encore du temps devant vous, que le succès appartient au travail, au travail seul. Ne comptez pas sur le lendemain pour vous préparer à votre mission : le présent est votre seul capital ; ne le dissipiez pas follement. Ah ! si vous connaissiez le prix du temps ! Croyez-en une génération qui se donne à vous comme un exemple à suivre, ne perdez point votre temps. C'est une perte irréparable. Car, ne l'oubliez pas, le temps bien employé donne, non seulement la science ou l'instruction, mais surtout cette aptitude au travail qui manque à ceux qui n'ont pas travaillé étant jeunes. On voudrait réparer le temps perdu ; on n'en a pas l'aptitude, même quand on en a le désir. Travaillez donc, songez à l'avenir. A mesure que notre pays avance en âge, ses besoins augmentent et les conditions de son existence publique se modifient ; en même temps le niveau des intelligences s'élève. Il faut que chacun suive cette progression, à peine de ne compléter